

FED 6

Une pétition présentée par les écrivains Friedrich Duerrenmatt, Kurt Marti et par l'ancien directeur de la Kunsthalle de Berne, M. Harald Szeemann, demandant la réintégration immédiate des six réalisateurs et journaliste

LICENCIEMENTS A LA TV Une attaque à la liberté d'opinion

nalistes licenciés en octobre dernier par la télévision romande a recueilli plus de 500 signatures dans toute la Suisse, dans les milieux d'intellectuels, d'artistes, d'hommes politiques et de

Cette pétition, dont la liste de signatures vont être clôs quelques jours avant le procès en diffamation des licenciés contre deux membres de la direction de la TSR (prévu le 9 février à Genève), proteste en outre contre les circonstances des licenciements, qualifie ceux-ci d'attaque contre la liberté d'opinion et demande des éclaircissements à la télévision.

Outre les trois personnalités citées plus haut, constituées en comité de soutien, la pétition a notamment recueilli les signatures des écrivains ou poètes Denis de Rougemont, Jean Cotta, Claude de Foucault, Georges Haldimand, Ludwig Hohl, des gens de théâtre, artistes ou comédiens Charles Joris, Alain Knapp, Monique Mani, Gaby Marchand, Lova Golovitchine et des Colombiens, des peintres, sculpteurs ou dessinateurs Emile Champon, Albert Chavaz, Hubert Queloz, Henri Presset, Urs Jean Leclercq, et certains hommes d'État, d'histoires de Genève Maurice Ponzola, du président du mouvement populaire des familles Jean Queloz, de Roland Beguelin, ainsi que des conseillers nationaux Arthur Villard, Pierre Gassmann et Roger Dafflon.

Gravité

La pétition a la teneur suivante : « La direction de la télévision romande a expulsé six collaborateurs le vendredi 27 octobre. Nous estimons que la procédure dictatoriale qui a présidé à ces expulsions (intervention d'huissier et de gardes sécuritaires, blocage du central téléphonique, changements de services, arrêt des bureaux) est incompatible avec les principes en vigueur dans notre pays. »

Devant la gravité de la procédure employée, ainsi que des accusations portées, nous tenons aujourd'hui à affirmer qu'il s'agit là d'une attaque inadmissible

à la liberté d'opinion reconnue par notre constitution. Nous demandons en conséquence à obtenir, et cela dans les plus brefs délais, des éclaircissements satisfaisants et à la satisfaction des auteurs de la pétition, à ces six collaborateurs contre lesquels aucune cause professionnelle n'a été reconnue. Il en va du maintien de notre confiance aux autorités diri-

geantes de la télévision romande. La réintégration immédiate et sans conditions, si nécessaire, devient une nécessité de plus en plus impérieuse.

D'une part, partis politiques, syndicats et associations ont dénoncé l'absence de raisons valables justifiant les renvois.

D'autre part, ce licenciement prive du jour au lendemain la télévision et son public de six collaborateurs qui, à des titres divers, participaient depuis plusieurs années à la promotion de programmes plus ouverts, plus imaginatifs, plus exigeants et plus respectueux des aspirations réelles du public. »

DÉFENSE MILITAIRE ET SERVICE CIVIL Alternative nécessaire

L'initiative récemment déposée au Palais fédéral devrait inciter le Conseil fédéral à passer à l'action en matière de création d'un service civil. Depuis des décennies, le Département militaire fédéral s'est occupé de cette question délicate, sans cependant avoir réussi à proposer une solution concrète.

A plus d'une reprise, l'ancien chef du Département militaire, Karl Kobelt, avait informé la commission militaire sur les travaux préparatoires qui étaient menés dans l'immédiat après-guerre pour résoudre la question d'un éventuel service de remplacement pour objeteurs de service militaire. Il fallut se rendre compte qu'un règlement de la question ne pouvait intervenir qu'en fin de Constitution fédérale modifiée. La question du service militaire et du service civil met-

tant en jeu des éléments essentiels de notre vie nationale, on a toujours cherché à éviter une confrontation directe.

Esquive

Au cours de ces dernières années, il est apparu cependant qu'on ne saurait esquiver la question plus longtemps. En novembre 1970, lors d'un séminaire au château du Chastel, où il fut proposé au commandant militaire et au chef du département militaire actuel, le conseiller fédéral Gnägi, d'exprimer un point de vue très positif à l'égard d'un règlement de la question du service civil. Il a approuvé l'action des maîtres du gymnase de Münchenstein — qui sont à l'origine de l'initiative — et il l'a qualifiée d'utilité contributive — pour clarifier la situation. Sans équivoque, l'initiative de Münchenstein maintient le principe de l'obligation générale de servir et ne propose un service civil qu'en tant qu'alternative qui peut choisir le citoyen qui ne peut accepter de remplir ses obligations militaires pour des raisons de conscience.

Le service militaire ne doit pas être soumis à l'armée. Ceux qui y

servent doivent — en conformité avec l'article 2 de la Constitution — être engagés dans l'intérêt général de la Confédération, leurs prestations de service devraient être au moins équivalentes au service militaire. Un choix entre service civil ou service militaire ne peut se faire cependant en toute liberté, le service civil n'étant expressis verbius qu'une exception à la règle.

Chronique de l'alchimiste

vous regardez les pieds sur la table. Il vous dit : ton pied sait tout.

L'éthique de ce monde — produire ou croire. C'est grave ; la suppression de la Gazette littéraire (dans la forme que lui avait donnée Jetterand) dénote le malaise. La sclérose, l'angoisse dépourvue d'imagination d'une machine qui nous dépasse (mais que

nous entretenons par faiblesse) d'une machine qui nous dépasse au-delà de toute politique. L'esprit succombe. Certains croient le trouver dans une certaine tradition : la hargne avec laquelle ils s'y accrochent devient maladive.

Risques

Je cite Jetterand, dans son addic aux lecteurs : « Nous avons souvent pris des risques en révélant des changements dans les arts et les moeurs, qui paraissent aujourd'hui banals, mais qui surprisent certains de nos lecteurs. N'est-ce pas la vocation du journalisme ? S'appuyer sur une connaissance suffisamment approfondie du passé pour se lancer dans l'aventure ? »

Trinité

Seulement, on ne peut pas être spéculateur, penseur et radoteur telle une Trinité. Hélas ! ceux-là « pensent » « notre monde ». De facette d'anticipation, mais aucun. C'est de leur faute si la machine cassera. Pour compenser leur manque d'intelligence et d'imagination, les mécanos de la pensée essaient en vain d'anesthésier la réflexion. Il y a plusieurs moyens d'entraver la liberté de la presse. Entrer dans la presse pour croire, imprimer des suppléments. Pas seulement enfermer dans des asiles, mais aussi, couper tout support public d'expression, et pour ce faire, les alibis sont nombreux.

Solidarité

88 signatures se sont solidarisées avec Jetterand. Tous, heureusement, ne sont encore pas péripatéticiens d'expression ! L'expression ira ailleurs, par la force des choses, sur des cailloux, sur des arbres ou sur des tracts, ou sur les nuages qui se rient bien de tout cela, les nuages.

L'alchimiste.

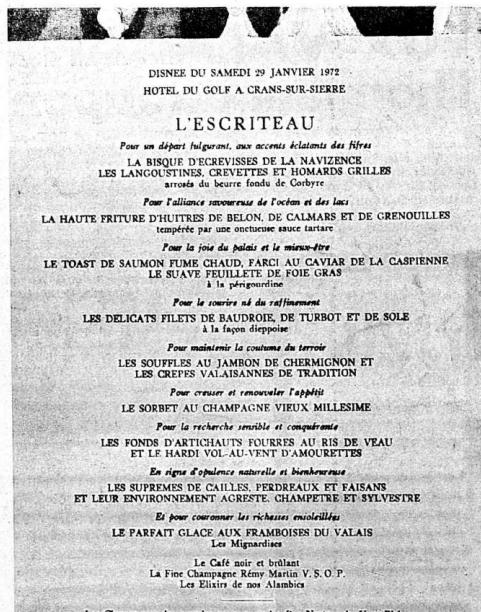
ACCIDENTS plus nombreux

Lors des 75 946 accidents de la circulation routière que les polices cantonales ont signalé l'année dernière, 36 800 personnes ont été blessées et 1 711 tuées. Le nombre des accidents a donc augmenté une fois de plus mais dans une mesure moindre que les deux années précédentes.

Effets

Les multiples mesures de prévention routière fonctionnent quand même avoir certains effets à la longue. Au cours des deux dernières années, le total des accidents a certes augmenté de 36 %, celui des morts de 27 % et celui des blessés de 3 %, mais il faut tenir compte, d'autre part, que l'effectif des véhicules à moteur s'est agrandi dans le même temps de 79 %, passant ainsi de 983 000 à 1 765 000 unités.

Les causes les plus fréquentes d'accidents mortels imputables aux conducteurs sont : la vitesse inadaptée aux conditions de la route et du trafic ou à la visibilité, en particulier dans les tunnels et les rues étroites. À l'origine de localités, l'inobservation du droit de priorité, les dépassements témoignent, l'inattention, le fait de rouler à gauche ou de couper les virages. Dans la plupart des cas, les piétons adultes se sont engagés imprudemment sur la route ou l'ont traversée sans prendre toutes les précautions nécessaires. Les enfants ont débouché sur la route en courant. L'abus de boissons alcooliques a de nouveau joué un rôle de plus néfastes. En effet, 220 personnes ont perdu la vie lors d'accidents dans



Le repas des fauves





accompagnent joyeusement la dimanche

lesquels étaient impliqués des conducteurs ou des piétons en état d'ébriété.